

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 janvier 2018

---

RÉCÉPISSÉ CONTRÔLE IDENTITÉ - (N° 520)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL17

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'établissement d'un récépissé dans les conditions énoncée dans le présent article n'aide en aucun cas le travail des forces de l'ordre, déjà difficile : rappelons que 94% des policiers expriment un malaise dans leur métier. Il a été rappelé dans l'exposé des motifs de ce texte de loi que les conditions de travail difficile des forces de l'ordre peuvent aller jusqu'à pousser à des comportements suicidaires. Le syndicat « Alliance Police National », syndicat majoritaire, a récemment demandé qu'un groupe d'étude sur les métiers de la sécurité à l'Assemblée nationale soit créé. L'objectif étant de remettre à plat les missions des policiers et de simplifier les procédures. Cet article de loi sera vu à juste titre par les forces de l'ordre comme une nouvelle restriction de leurs moyens.